



Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

SCIENTIFIQUES

LE SNAPATSI VOUS RAPPELLE QUE LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 SE FERONT PAR VOTE ELECTRONIQUE. POUR POUVOIR VOTER PAR INTERNET, IL Y A 6 ETAPES ESSENTIELLES.

1ERE ETAPE - VERIFICATION DES LISTES ELECTORALES

Entre le 25 septembre et jusqu'au 7 novembre 2018, je vérifie mon inscription pour chacun des scrutins. Le cas échéant, je demande qu'elle soit rectifiée ou complétée.

ASPTS de SP, PJ, SCPTS, DCRFPN :

- Vote Commission Administrative Paritaire Nationale
- Vote Commission Administrative Paritaire Locale
- Vote Comité Technique Ministériel
- Vote Comité Technique PN
- Vote Comité Technique Départemental PN ou interdépartemental PP

Techniciens et ingénieurs de SP, PJ, SCPTS, DCRFPN :

- Vote Commission Administrative Paritaire Nationale
- Vote Comité Technique Ministériel
- Vote Comité Technique PN
- Vote Comité Technique Départemental PN ou interdépartemental PP

ASPTS de L'INPS :

- Vote Commission Administrative Paritaire Nationale
- Vote Commission Administrative Paritaire Locale
- Vote Comité Technique Ministériel
- Vote Comité Technique de l'INPS

Techniciens et ingénieurs de L'INPS :

- Vote Commission Administrative Paritaire Nationale
- Vote Comité Technique Ministériel
- Vote Comité Technique de l'INPS

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Cliquez et
votez SNAPATSI !

